



# SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

## INVENTAIRE PAR UTILISATION<sub>3</sub>

CATÉGORIE (Utilisation)	VALEURS IMPOSABLES				VALEURS NON IMPOSABLES				SUPERFICIE DES TERRAINS	CODE U.M. : 5										
	NOMBRE*	TERRAINS	BATIMENTS	IMMEUBLE	NOMBRE*	TERRAINS	BATIMENTS	IMMEUBLE												
1--- RÉSIDENTIELLE . . . . . 301	58	6 132 400	7 331 000	13 463 400						108 993										
10-- Logements . . . . . 302																				
Nombre: 1 (condominium) . . . . . 303																				
1 (sauf condominium) . . . . . 304																				
2 . . . . . 305																				
3 . . . . . 306																				
4 . . . . . 307																				
5 . . . . . 308																				
6 à 9 . . . . . 309																				
10 à 19 . . . . . 310																				
20 à 29 . . . . . 311																				
30 à 49 . . . . . 312																				
50 à 99 . . . . . 313																				
100 à 199 . . . . . 314																				
200 et plus . . . . . 315																				
11-- Chalets, maisons de villégiature . . . . . 316											58	6 132 400	7 331 000	13 463 400						108 993
12-- Maisons mobiles, roulottes . . . . . 317																				
15-- Habitations en commun . . . . . 318																				
16-- Hôtels résidentiels . . . . . 319																				
17-- Parcs de roulottes et de maisons mobiles . 320																				
18-19-- Autres immeubles résidentiels . . . . . 321																				
2-3--- INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES . . . . . 322																				
2-3-- Industries manufacturières (sauf condo) . 323																				
2-3-- Industries manufacturières (condo) . . . 324																				
4--- TRANSPORTS, COMMUNIC., SERVICES PUBLICS . . . 325																				
4111 Chemins de fer . . . . . 326																				
46-- Terrains et garages de stationnement . . 327																				
5--- COMMERCIALE . . . . . 328																				
50-- Centres et immeubles commerciaux . . . . 329																				
51-- Vente en gros . . . . . 330																				
52-- à 59-- Vente au détail (sauf 583-) . . . . 331																				
583- Hôtels, motels et maisons de touristes . . 332																				
5--- Commerciale (sauf condominium) . . . . . 333																				
5--- Commerciale (condominium) . . . . . 334																				
6--- SERVICES . . . . . 335																				
60-- Immeubles à bureaux . . . . . 336																				
6--- Services (sauf condominium) . . . . . 337																				
6--- Services (condominium) . . . . . 338																				
7--- CULTURELLE, RÉCRÉATIVE ET DE LOISIRS . . . . . 339					3	638 400	98 800	737 200		17 461										
7411-7412 Terrains de golf . . . . . 340																				
76-- Parcs . . . . . 341																				
8--- PRODUCTION, EXTRACT. DE RICHESSE NAT. . . . . 342																				
81-- Agriculture . . . . . 343																				
83-- Exploitation forestière . . . . . 344																				
85-- Exploitation minière . . . . . 345																				
9--- IMMEUBLES NON EXPLOITÉS, ÉTENDUES D'EAU . . . . 346	1	52 400		52 400	12	887 205		887 205		54 195										
91-- Terrains vagues . . . . . 347	1	52 400		52 400	12	887 205		887 205		54 195										
9220 Forêts inexploitées (pas des réserves) . . 348																				
TOTAL DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE . . . . . 349	59	6 184 800	7 331 000	13 515 800	15	1 525 605	98 800	1 624 405		180 649										

# SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

## INVENTAIRE PAR DISPOSITION FISCALE 6

IDENTIFICATION	NOMBRE*	VALEURS	SUPERFICIE DES TERRAINS
<b>IMMEUBLES IMPOSABLES (L.R.Q., c. F-2.1, art. 203) . . . 601</b>	59	13 515 800	110 108
<b>IMMEUBLES NON IMPOSABLES</b>			
Immeubles exemptés en vertu de l'article 204 (L.R.Q., c. F-2.1)			
- Couronne du chef du Canada ou un mandataire de celle-ci (par. 1.1) . . . . . 602			
- État "Gouv. Québec" et SIQ (par. 1°) . Immeubles visés à l'art. 255, al. 1 (L.R.Q., c. F-2.1) . 603			
. Autres immeubles . . . . . 604			
- SIQ (santé) et réseau de la santé et des services sociaux			
. paragraphe 1 visé à 205-2 . . . . . 605			
. " 14 . . . . . 606			
. " 17 . . . . . 607			
- Cégeps et universités			
. paragraphe 13 . . . . . 608			
. " 15 . . . . . 609			
. " 16 . . . . . 610			
. " 17 . . . . . 611			
- Écoles primaires et secondaires			
. paragraphe 13 . . . . . 612			
. " 15 . . . . . 613			
. " 16 . . . . . 614			
. " 17 . . . . . 615			
- Autres immeubles			
. paragraphe 2 . . . . . 616			
. " 3 . . . . . 617	15	1 624 405	70 541
. " 4 . . . . . 618			
. " 5 . . . . . 619			
. " 6-a . . . . . 620			
. " 6-b . . . . . 621			
. " 7 . . . . . 622			
. " 8 . . . . . 623			
. " 9 . . . . . 624			
. " 10 . . . . . 625			
. " 11 . . . . . 626			
. " 12: terrains . . . . . 627			
. bâtiments . . . . . 628			
<b>AUTRES IMMEUBLES NON IMPOSABLES (partie non imposable seulement)</b>			
- Terrains de golf (L.R.Q., c. F-2.1, art. 211) . excédent du plafond à l'hectare (al. 1) . . . . 629			
. améliorations (ouvrages d'aménagement) (al. 4) . 630			
- Presbytères d'églises constituées (L.R.Q., c. F-2.1, art. 231.1) . 631			
- Immeubles visés à l'article 210 (L.R.Q., c. F-2.1) . 632			
- Immeubles visés à l'art. 208, al. 1 (L.R.Q., c. F-2.1) . 633			
- Autres immeubles non imposables . . . . . 635			
<b>TOTAL DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE . . . . . 636</b>	74	15 140 205	180 649

## RÉGIME FISCAUX PARTICULIERS 4

IDENTIFICATION	NOMBRE*	IMPOSABLES	NON IMPOSABLES	SUPERFICIE
Terrains de golf (L.R.Q., c. F-2.1, art. 211) . . . 401				
Unités d'évaluation comprenant des exploitations agricoles enregistrées . . . . . 402			Non imposables à des fins scolaires seulement	
- Parties comprises dans l'"E.A.E."				
. Entièrement incluses en zone agricole . . . . . 403				
. Partiellement incluses en zone agricole . . . . . 404				
. Exclues de la zone agricole . . . . . 405				
- Parties à vocation non agricole . . . . . 406				
Presbytères d'églises constituées (L.R.Q., c. F-2.1, art. 231.1) . 407				
Autres régimes fiscaux particuliers . . . . . 409				

## VALEURS DES LOGEMENTS 5

IDENTIFICATION	Nbre LOG.	VALEURS	MOYENNE
10-- Logements			
Nombre: 1 «condominium» . . . . . 501			
1 «sauf condominium» . . . . . 502			
2 . . . . . 503			
3 . . . . . 504			
4 . . . . . 505			
5 . . . . . 506			
6 à 9 . . . . . 507			
10 à 19 . . . . . 508			
20 à 29 . . . . . 509			
30 à 49 . . . . . 510			
50 à 99 . . . . . 511			
100 à 199 . . . . . 512			
200 et plus . . . . . 513			
1211 Maisons mobiles . . . . . 514			
17-- Parc de roulotte et de maisons mobiles . . . 515			
2-3--- INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES . . . . . 516			
4--- TRANSPORTS COMM., SERVICES PUBLICS . . . . . 517			
5--- COMMERCIALE . . . . . 518			
6--- SERVICES . . . . . 519			
7--- CULTURELLE, RÉCRÉATIVE ET LOISIRS . . . . . 520			
81-- Agriculture . . . . . 521			
831- Production forestière commerciale . . . . . 522			
9220 Forêts inexploitées qui ne sont pas des réserves . 523			
<b>TOTAL</b> . . . . . 524			

## DONNÉES UTILES AU CALCUL DE LA RICHESSE FONCIÈRE 8

IDENTIFICATION	VALEURS
<b>ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES . . . . . 801</b>	13 515 800
<b>ÉVALUATION DES IMMEUBLES NON IMPOSABLES</b>	
- Immeubles visés à l'article 208, alinéa 1 (L.R.Q., c. F-2.1) . . . . . 802	
- Immeubles visés à l'article 210, alinéa 2 (L.R.Q., c. F-2.1) . . . . . 803	
- État "Gouv. Québec" (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 1) . . . . . 804	
- Couronne du chef du Canada (L.R., ch. M-13, article 3, alinéa 1) . . . . . 805	
- SIQ (santé) et réseau de la santé et des services sociaux (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, al. 2) . . . . . 807	
- Cégeps et universités (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 3) . . . . . 808	
- Ecoles primaires (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 4) . . . . . 809	
- Autres immeubles scolaires (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 4) . . . . . 810	